

COMMUNE DE SAINT-JUST-CHALEYSSIN

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un du mois d'Octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en la Maison Commune sur convocation individuelle adressée le dix Octobre sous la présidence de Monsieur BERTHIER Raymond, Maire de St-Just-Chaleyssin

Sont présents : (15) BERTHIER Raymond, MICHAUD Jean-Paul, SAUGEY-HUGOU Isabelle, GALLON Gérard, GOYET Philippe, GONCALVES David, BROSSARD Raymond, NABEL Christiane, BOUVARD Paul, BARJON Isabelle, RIOU Christophe, MUSTI Murielle, BOUVIER Florence, BROSSARD Marguerite, MURGEAT Cécile

Absents excusés : (3) NIVON Michel, ROCHET Michel, SABIO Elisabeth

Absente : (1) PARAS Sylvie

Secrétaire : BROSSARD Marguerite

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 SEPTEMBRE 2011

(R. BERTHIER) Correction demandée par Monsieur GALLON Gérard

Entretien de l'impasse du Navire : Il est à la charge de la commune. L'impasse du Navire est classée voie communale.

Aucune autre observation n'est formulée sur le compte rendu du 16 Septembre 2011. Il est adopté à l'unanimité.

MARCHE D'ENTRETIEN DE VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

(R. BERTHIER-J.P MICHAUD) **Mission d'assistance pour la mise en place d'un marché à bon de commande d'entretien de voirie et d'assainissement**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 Septembre 2011 décidant de lancer une consultation auprès de cabinets pour la mission d'assistance dans la procédure de mise en place d'un marché à bon de commande d'entretien de voirie et assainissement ;

Vu la proposition de ALP'ETUDES Ingénieurs Conseils de MOIRANS d'un montant de 5 200 € HT, soit 6 219,20 € TTC ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide

- de retenir ALP'ETUDES Ingénieurs Conseils de MOIRANS pour l'assistance dans la procédure de mise en place d'un marché à bon de commande d'entretien de voirie et assainissement.
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en place d'un marché à bon de commande pour l'entretien de la voirie et de l'assainissement.

21/10/2011

**DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES**

(R. BERTHIER – JP MICHAUD) L'avis d'appel public à candidatures pour la délégation par affermage du service public d'assainissement collectif a été lancé par le Cabinet GUESAC'EAU dans LE DAUPHINE et LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS ;

En application de l'article L.1411-5 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis.

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'ouverture des plis doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D 1411.3 du code général des collectivités territoriales). Le vote a donné les résultats suivants :

Titulaires : MICHAUD Jean-Paul, ROCHET Michel, BOUVARD Paul

Suppléants : GONCALVES David, RIOU Christophe, GALLON Gérard

S P A N C (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

(R. BERTHIER) A ce jour les 2/3 des contrôles sont effectués. Un rapport est en cours de rédaction. Le dernier tiers sera lancé fin 2011 - début 2012 après réalisation d'une dernière réunion publique.

PARKING DU COMPLEXE SPORTIF)

(J.P. MICHAUD) La première tranche de travaux concernant l'aménagement du parking sur le complexe sportif est pratiquement terminée. Les travaux de traçage des places et d'installation de potences seront réalisés la semaine prochaine. Cette opération en enrobé contiendra trois places handicapés et 82 places de stationnement. Il y a possibilité de réaliser sur le terrain restant un parking en gravier de 80 places.

La date pour l'inauguration du parking et des ateliers municipaux est fixée le 5 novembre, à 10 H 30. Rendez-vous sur le parking.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE FAMILLES

(D. GONCALVES) L'aménagement est pratiquement terminé, reste quelques trous à boucher. Certains jeux ont été déplacés. D'autres seront déplacés l'année prochaine avec l'installation de modules supplémentaires.

L'installation de jeux supplémentaires est à l'étude. Différents devis sont en attente. Ce programme attendra l'année prochaine afin de réaliser un aménagement réfléchi.

... / ...

21/10/2011

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

(R. BERTHIER) 80 personnes environ ont assisté à la réunion publique le mardi 27 septembre 2011. L'objet de cette réunion publique de concertation était basé sur la présentation de la procédure de révision du POS en PLU et son déroulement, la synthèse du diagnostic environnemental et communal, les orientations générales du PADD de la commune (Projet d'aménagement et de Développement Durable). Un débat a été ouvert à la fin de la présentation. Le document présenté à la réunion publique paraît sur le site de la commune.

Lors de la réunion du 18 Octobre 2011, Madame LAURENT Murielle de la DDT SANO de Vienne nous a interpellé sur le grenelle 2 qui n'est pas intégré dans la révision du PLU. Elle a précisé que le délai d'instruction du PLU ne sera pas prolongé pour autant en intégrant le grenelle 2 et que cette intégration sera obligatoire en 2016. Vu l'obligation d'intégrer le grenelle 2 dans le PLU en 2016, Considérant qu'il est préférable d'intégrer le grenelle 2 dans cette procédure de révision du POS en PLU pour éviter des frais supplémentaires en 2016, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal décide d'intégrer le grenelle 2 dans la révision du POS en PLU en cours.

Les prochaines réunions de travail auront lieu : le 15 novembre, à 10 H et le 6 décembre à 14 H 30

Monsieur BROSSARD Raymond demande à ce que les réunions soient programmées le soir. Ce n'est pas possible pour les personnes associées.

Monsieur GONCALVES David et Madame BROSSARD Marguerite font remarquer que le plan du PLU que l'on doit élaborer va engendrer un développement de lotissements et une urbanisation trop dense.

Madame SAUGEY-HUGOU isabelle fait part de son inquiétude sur les infrastructures et la qualité de vie des habitants.

EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LA PROPRIETE BATIE DE LA STATION D'EPURATION DANONE

(R. BERTHIER) Depuis la construction de la station d'épuration des eaux usées, la Société DANONE traite à titre gracieux les eaux usées de la commune. Elle est redevable depuis 2009 de la taxe foncière sur la propriété bâtie de la station d'épuration. La part liée à la commune s'élève à un peu plus de 15 000 € par an.

Monsieur HERMANT Denis, Directeur de la Société DANONE, sollicite l'exonération totale de la taxe foncière appliquée sur la station d'épuration en contrepartie du traitement des eaux usées de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide d'exonérer en totalité la Société DANONE de la taxe foncière sur la propriété bâtie de la station d'épuration.

... / ...

21/10/2011

TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE

(R. BERTHIER) **Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal décide

- D'instituer le taux de 1,5 % sur la taxe d'aménagement à l'ensemble du territoire de la commune de SAINT-JUST-CHALEYSSIN ;
- De ne pas appliquer d'exonération.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE – FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR

Monsieur le Maire de SAINT-JUST-CHALEYSSIN expose les dispositions des articles L. 2333-2 et suivants (L. 3333-2 et suivants et L. 5212-26) du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Conseil Municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité ;

Vu l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité ;

Vu les articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 3333-2 à L. 3333-3-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 5212-24 à L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide

Article premier

Le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à **8**

Article 2

Le coefficient fixé à l'article premier s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de SAINT-JUST-CHALEYSSIN.

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

MODIFICATION DU MONTANT DE L'ENCAISSE DE LA REGIE DES RECETTES CANTINE SCOLAIRE

(R. BERTHIER) Vu la délibération n° 2009-047 du 3 Juillet 2009 fixant à 2440 € le montant de l'encaisse que le régisseur des recettes de la cantine scolaire est autorisé à conserver ;

Considérant que le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est insuffisant,

Le Conseil Municipal autorise le régisseur à conserver un montant d'encaisse de 3500 € pour la régie des recettes de la cantine scolaire.

ACCUEIL DES NOUVEAUX CHALEYSSINOIS ET VŒUX DE LA MUNICIPALITE

(R. BERTHIER) La réception d'accueil des nouveaux chaleyssinois aura lieu le 8 janvier 2012, à 11 Heures, à la Maison pour Tous. Les vœux de la municipalité auront lieu le même jour à 11 H 30.

... / ...
21/10/2011

DISTRIBUTION DES COLIS

(R. BERTHIER) La distribution des colis aux personnes âgées aura lieu le samedi 17 Décembre 2011, à partir de 9 heures.

MODIFICATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(R. BERTHIER) Vu la décision d'attribution de subventions aux associations lors du vote du budget primitif,

Vu les bilans déposés par les associations,

Le Conseil Municipal décide de modifier comme ci-dessous le montant des subventions allouées aux associations dépassant le montant initial prévu ainsi que pour les associations qui n'étaient pas inscrites au budget primitif.

Nom de l'association	Montant voté au BP	Montant de la subvention attribuée
Amicale boules	500 €	550 €
Judo	1 200 €	1 400 €
Les godillots	300 €	450 €
Modern'jazz	300 €	700 €
Sevenne basket	800 €	900 €
Tennis	1 250 €	1 300 €
Atelier de St Just		550 €
AAOE oiseaux exotiques		300 €
Livrethèque		200 €
Even'Mania		500 €

DECISIONS MODIFICATIVES N° 4 et 5

(R. BERTHIER) *Virements de crédits*

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 dépenses imprévues investissent	46900 €	
D 022 dépenses imprévues fonctionnemnt	6000 €	
D 2151-108 : voirie		46900 €
D 6574 / Subv. Fonct.		6000 €
D 61522 Entretien de bâtiments	1500 €	
D 023 Virement à la sect. d'investissent		1500 €
D 2184-101 Gymnase		1500 €
R 021 Virement de la section de		1500 €

TOUR DE TABLE

Mr MICHAUD Jean-Paul

Sécurité

Des gilets fluorescents ont été remis aux enseignants pour la protection des enfants se rendant au complexe sportif. Le port des gilets est bien respecté pour les enfants des écoles mais certains enseignants ne mettent pas leur gilet. Ils devraient donner l'exemple.

Prévention de la délinquance : Monsieur MICHAUD Jean-Paul a assisté à la réunion des maires organisée par la CCCND portant sur la prévention de la délinquance qui touche principalement des mineurs.

Mr BOUVARD Paul

Jeux au Clos Moudru : Les barrières de protection qui ont été volées ne sont toujours pas remplacées.

Mr GONCALVES David

Commission des associations : Le planning horaire sportif a été refait.

Badges : les fiches ont été renouvelées en tenant compte des nouvelles demandes. Certaines associations n'ont pas rendu en mairie les badges qui leur avaient été remis (8 du Foot – 1 du basket). Ces badges ont été dé-validés.

Un badge sera remis à Monsieur FAURE, directeur de l'école.

Le festival de musique de l'association EVEN'MANIA s'est déroulé sous la halle. Un problème d'alimentation électrique provenant d'un malentendu avec la municipalité leur a engendré des frais supplémentaires. Pour remédier à cet état de fait, le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 €.

Un nouveau président à l'amicale boules : Monsieur MAURY Bernard a été élu Président de l'Amicale Boules. L'ancien Président, Monsieur Daniel COUTURIER ne s'étant pas représenté après 17 années de présidence.

Comité des Fêtes : Le calendrier d'occupation des salles a été réalisé lors de l'assemblée générale du Comité des Fêtes.

Incivilité lors de l'occupation de la salle des associations au complexe sportif : Un problème de salle laissée dans un état dégoûtant est survenu le 10 septembre. Alors que les membres de l'association des cyclotes s'apprêtaient à occuper la salle des associations, ils découvrirent les lieux, laissés la veille par l'association de foot, dans un état déplorable.

La commission des associations s'est réunie et a décidé :

1^{ère} pénalité : d'interdire l'accès de cette salle au-delà de 20 heures jusqu'au 15 Août 2011.

2^{ème} pénalité : sanction financière. Suppression de 600 € sur la subvention de 1100 € allouée. Les 500 € sont en attente d'une nouvelle sanction en raison d'une intervention d'un membre de l'association de foot sur un mât électrique.

Monsieur BAYLE Frédéric a demandé la possibilité d'occuper la salle des associations au complexe sportif après 20 H tous les 15 jours. Un avis défavorable a été émis.

... / ...

21/10/2011

L'association de basket laisse également les locaux en mauvais état après les entraînements suivis d'un casse-croûte.

Monsieur le Maire adressera et affichera un courrier relatif à ces faits.

Il est précisé que ces actes, commis par certaines personnes malveillantes, ne mettent pas en cause une équipe.

Projet d'agrandissement de la salle polyvalente : Le groupe de travail de la commission des associations a étudié l'évolution et la faisabilité de l'agrandissement et de la rénovation de l'ancien gymnase. L'étude a été lancée le deuxième semestre 2010. Un cahier des charges a été remis au cabinet d'architectes. Un plan d'évolution a été élaboré avec ses objectifs sur les 12 prochaines années. 46 manifestations non sportives sont organisées en 2011 dans l'ancien gymnase. Ce projet à moyen et long terme ne pourra se réaliser que si les finances le permettent. A ce jour, il y a d'autres priorités.

Mr GALLON Gérard

Piscine : augmentation des tarifs des entrées en 2012

Adultes : de 4.20 € à 4.40 €

Enfants : de 3.20 à 3.40 €

Remise en forme : de 10 € à 11 €

Mini golf : enfants 1 € à 1.20 €

Adultes : 1.20 € à 2.00 €

Recettes encaissées en 2011 sur 8 mois : 125 180 € alors qu'en 2010 il a été encaissé 200 000 €.

Terrain de grand jeu : une convention de mise à disposition gratuite a été envoyée à Monsieur BERTHIER Raymond, Maire.

Résidence Les Pervenches : Le compte rendu de l'audit « cuisine centrale et résidence » de l'année 2010 a été remis. Il s'agit de mettre en perspective les recettes et les coûts de fonctionnements du foyer-logement et de la cuisine afin de déterminer si les deux entités sont viables séparément.

Trois hypothèses sont envisageables et à étudier avec attention dans les communes respectives :

1. création d'un poste de responsable et augmentation du nombre de repas produits
2. révision de la politique d'offre de qualité et continuité d'adhésion des communes
3. faut-il se séparer de la cuisine centrale ?

Le chef cuisinier a fait une demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle à partir du 1^{er} janvier 2012.

Ont signé les membres présents.

